

INSPECTEUR DU TRAVAIL

Descriptif du métier et missions principales

L'inspecteur du travail s'assure de l'application de la législation du travail au sein de l'entreprise via le conseil et le contrôle. Le métier d'inspecteur du travail consiste à veiller à ce que les lois soient bien appliquées au sein de l'entreprise. Le domaine étant vaste, l'inspecteur du travail assure également un rôle d'information, de conseil et de prévention des risques professionnels.

Il dépend du Ministère du Travail et exerce ses différentes missions dans les directions régionales de l'entreprise, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE).

Conditions d'accès au métier

Diplôme requis : bac+3 minimum

Les inspecteurs du travail sont des fonctionnaires de l'Etat.

Il faut, au minimum, une licence pour pouvoir prétendre à passer le concours d'inspecteur du travail. Néanmoins, on observe que la plupart des lauréats possède un bac+5. Il s'agit d'un concours de catégorie A.

Programme du concours externe

1. Epreuves écrites d'admissibilité

- **Une composition portant sur un sujet contemporain d'ordre général** portant sur la place des pouvoirs publics et leur rôle dans les grands domaines de l'intervention publique (société, économie, emploi, santé, culture, territoires, relations extérieures...) permettant d'évaluer les qualités rédactionnelles, l'ouverture au monde des candidats, leur aptitude à l'analyse et au questionnement ainsi que leur capacité à se projeter dans leur futur environnement professionnel. Un dossier comportant 10 pages maximum peut être mis à disposition du candidat (durée : quatre heures ; coefficient 4).

- **Une épreuve de 4 à 5 questions à réponses courtes ou cas pratiques dans le domaine du droit du travail et du droit social européen** permettant de vérifier les connaissances juridiques ainsi que la capacité à analyser une situation et proposer une solution appropriée (durée : 3 heures ; coefficient : 3).

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

- Au choix du candidat, effectué au moment de son inscription, **une composition portant sur un ou plusieurs sujets dans l'une des matières à option suivantes**. Un dossier comportant 10 pages maximum est mis à disposition des candidats. La composition fait appel à des connaissances personnelles. Elle permet d'évaluer les connaissances, les qualités d'analyse et les qualités rédactionnelles (durée : quatre heures ; coefficient 3) : Droit public ; droit privé ; économie de l'entreprise, politiques de l'emploi et politiques sociales ; santé et sécurité au travail, ergonomie et organisation du travail ; sciences de la matière ou de la vie.

2. Épreuves orales d'admission

- **Une mise en situation individuelle** à partir d'un sujet tiré au sort suivie d'un entretien individuel, tendant à apprécier les aptitudes du candidat à la résolution d'un cas pratique, à la recherche de solutions, son raisonnement face à une situation concrète (durée : quarante-cinq minutes ; coefficient 4).

- **Un entretien avec le jury permettant l'évaluation des capacités, de la motivation et des aptitudes relationnelles du candidat** à être inspecteur du travail (durée : trente minutes ; coefficient 5).

L'entretien débute par une présentation par le candidat de son parcours et de sa motivation. En vue de l'épreuve d'entretien, le candidat admissible adresse une fiche individuelle de renseignement au service gestionnaire du concours à une date fixée par le service et avant le début des épreuves d'admission. La fiche individuelle de renseignement est disponible sur le site internet du ministère chargé du travail

Les candidats titulaires d'un doctorat peuvent, conformément à l'article L. 412-1 du code de la recherche, présenter leur parcours en vue de la reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle résultant de la formation à la recherche et par la recherche qui a conduit à la délivrance du doctorat. La fiche individuelle de renseignement comprend une rubrique prévue à cet effet. Les candidats titulaires d'un doctorat qui se sont présentés à cette épreuve adaptée bénéficient d'une bonification d'ancienneté dans les conditions fixées à l'article 12 du décret du 20 août 2003. En vue de cet entretien, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère du travail.

Toute note égale ou inférieure à 6 sur 20 est déclarée éliminatoire après délibération du jury.

- **Epreuve de conversation dans la langue choisie au moment de l'inscription** en anglais, espagnol, portugais, allemand, italien ou polonais sur la base d'un texte rédigé dans cette langue (durée : quinze minutes ; coefficient 1 ; préparation : quinze minutes).

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

Formation après la réussite au concours :

Les lauréats du concours sont nommés inspecteurs élèves du travail. Ils suivent une formation rémunérée de 18 mois, organisée par l'Institut national du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle (INTEFP) qui se décompose comme suit :

- Une première période de 15 mois à l'issue de laquelle ils sont titularisés sous réserve de l'avis favorable du jury de fin de scolarité,
- Et, 3 mois de formation complémentaire personnalisée à accomplir dans un délai de trois ans après la titularisation.

Retrouvez le détail du concours d'inspecteur du travail sur le site du Ministère du travail : <https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/devenir-inspecteur-du-travail/>

Le parcours d'études avec l'Université Paris II Panthéon-Assas

Avoir étudié le droit et/ou l'économie-gestion au préalable est un plus pour passer ce concours car certaines épreuves exigent des connaissances dans ces domaines d'études et notamment en droit administratif.

- [Licence en droit](#)
- [Licence en économie-gestion](#)
- [Licence en Administration Economique et Sociale](#)
- Master en droit
- Master en économie

Qualités et compétences requises

Le métier d'inspecteur du travail nécessite plusieurs compétences et qualités indispensables :

- De bonnes connaissances juridiques et une capacité à comprendre le milieu du travail, et les évolutions économiques et sociales ;
- Le sens du dialogue et de l'écoute ;
- Du tact, de la diplomatie, mais aussi de l'autorité ;
- De l'impartialité, de l'intégrité et de la discrétion ;
- Expert en fiscalité et en droit

Globalement, tous les inspecteurs doivent avoir un goût prononcé pour les chiffres, et avoir des compétences en droit (droit fiscal ou droit international des affaires) et en fiscalité. Ils doivent également se montrer rigoureux, organisés, discrets et habiles négociateurs en cas

de conflit. Sans oublier l'honnêteté et l'impartialité... tout en sachant faire preuve d'autorité, de sang-froid.

- Sens des relations humaines

Enfin, tous les inspecteurs doivent avoir le sens des investigations, des contacts humains, du dialogue et de l'écoute ainsi qu'une grande expérience de la vie des entreprises. D'autres connaissances, spécifiques, peuvent se révéler utiles, comme, par exemple, des connaissances scientifiques pour l'inspecteur des finances qui travaille dans un service du cadastre et qui doit savoir actualiser les plans liés à la propriété foncière.

D'autres qualités :

- Une capacité d'adaptation aux situations les plus variées ;
- Le sens du travail en équipe, de l'organisation.

Emploi

Salaire du débutant : Le traitement mensuel brut de base en début de carrière issu du concours externe est de 1 950 euros.

S'ajoutent à ce salaire une indemnité de résidence (selon le lieu d'affectation), un éventuel supplément familial en fonction du nombre d'enfants, un régime indemnitaire, une prime de technicité. Ces primes correspondent en moyenne à 6 900 euros pour l'année en début de carrière.

De bonnes perspectives professionnelles

Les inspecteurs peuvent accéder aux grades de directeur adjoint du travail ou de directeur du travail.

Ainsi, ils peuvent occuper des postes à plus larges responsabilités, encadrer des équipes de taille importante et assurer des activités de pilotage, d'animation et d'accompagnement de grands projets.

Néanmoins, les postes proposés se réduisent d'année en année. Depuis 2009, les effectifs ont été réduits en France de près de 20%, pour atteindre environ les 8 000 postes en équivalent temps plein, selon les syndicats de salariés. En mai 2017, le gouvernement d'Édouard Philippe annonçait la suppression, en Ile-de-France, de 49 sections d'inspection du travail sur un total de 468.

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP. *Atlas de la formation initiale en France*. (CD rom pour rechercher des formations dans la France disponible sur les ordinateurs du CIO)

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°3.22

Dossier n°753A

2) Liens utiles

- **Portail de la fonction publique**

<https://www.fonction-publique.gouv.fr/>

- **Ministère du Travail**

<https://travail-emploi.gouv.fr/metiers-et-concours/devenir-inspecteur-du-travail/>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- <https://www.orientation-pour-tous.fr/>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2018.